

Politiques publiques et taxinomie des modes de financement de l'enseignement supérieur

5 mars 2014

Résumé

Au-delà du cadre purement théorique, les économistes se sont intéressés empiriquement à la mise en place de politiques publiques d'introduction ou de relevement de frais d'inscription au regard de trois motivations : l'équité, l'efficacité et la capacité de la réforme à couvrir les besoins de financement (Flacher et al., 2013). Ces analyses empiriques se basent sur les politiques publiques d'introduction de frais d'inscription (ou de leur relevement) ayant eu lieu à travers le monde. Les pays ayant choisi cette voie offrent alors autant de terrains d'expérimentation particulièrement féconds pour juger du caractère équitable de la mise en place de frais d'inscription, du caractère efficient de ces politiques publiques et de leur capacité à répondre aux besoins de financements d'un pays. L'évaluation par les chercheurs des réformes ayant entraîné une introduction de frais d'inscription sous ces trois dimensions offre alors des points de comparaison utiles pour juger des potentiels effets de l'introduction des frais d'inscription en France.

L'objectif de cet article est de dresser une taxinomie des systèmes de financement des études à travers les expériences de plusieurs pays. Or un tel exercice n'est pas simple tant les modalités et les montants des frais d'inscription demandés aux étudiants et des aides financières (bourses, prêts, déductions fiscales, allocations familiales, ...) accordées aux étudiants varient entre les pays et au sein des pays. Maguain (2004) et l'OCDE (2013) montrent qu'il n'existerait pas de relation entre le niveau des frais d'inscription payés par les étudiants et le niveau des aides financières accordées aux étudiants. Pour cette raison, Kwong (2011), Maguain (2004), OCDE (2013), bien qu'ils ne comparent pas les mêmes pays, dressent une typologie des modes de financement en utilisant de manière dichotomique le montant des frais d'inscription et le développement des aides financières aux étudiants.

Notre étude des systèmes nous a permis de faire ressortir trois grands modèles de financement de l'enseignement supérieur. En suivant la typologie des États-providences de Esping-Andersen (1990, 1999) il nous a été possible de dresser trois grands modèles de financement des études¹ en fonction de

1. Voir également Charles (2012), Pechara and Andres (2011).

leur degré de démarchandisation (Polanyi, 1944 (1983)). Le premier système est celui que l'on qualifiera de régime social-démocrate, celui-ci est marqué par un degré de démarchandisation important. Dans les pays de ce modèle les frais d'inscription sont nuls et les mécanismes d'aides directs aux étudiants sont très développés. Les prêts jouent un rôle secondaire et les mécanismes d'aides indirects (avantages fiscaux, allocations familiales) sont peu ou pas développés, l'aide aux étudiants étant assurée principalement via l'octroi de bourses. L'aide ainsi accordée permet aux étudiants de couvrir les coûts de vie. Ainsi l'État joue un vrai rôle redistributif et se doit assurer l'égalitarisme et l'universalisme. Les pays ayant un régime social démocrate promeuvent l'égalité des chances et accordent une place centrale aux retombées sociétales de l'éducation (rendements sociaux). Dans ce type de pays c'est l'État qui est en charge du financement et de la régulation de l'enseignement supérieur. Le second système que l'on qualifiera de régime libéral est marqué par un degré de démarchandisation minimale, les étudiants sont alors responsables de leur éducation et doivent en supporter les coûts². Dans ces pays le niveau des frais d'inscription est donc élevé, les politiques d'aides directes sont développées mais passent principalement par l'octroi (et la légitimation) de prêts étudiants. Les bourses sont relativement limitées et sont orientées en direction des étudiants les plus défavorisées afin de rétablir une certaine conception de la justice sociale. L'aide accordée permet à l'étudiant de payer les coûts de sa formation et les coûts de vie. À l'inverse des pays du modèle précédent les pays du régime libéral promeuvent l'égalité des chances dans sa définition la plus large possible (Casta, 2012) et accordent une place centrale aux retombées individuelles de l'éducation (rendements individuels). Dans ce type de pays c'est l'individu, et donc par extension le marché, qui est en charge du financement de l'enseignement supérieur. Enfin le dernier système est celui du régime conservateur, dans ces pays le degré de démarchandisation se situe entre celui des pays du régime libéral et celui des pays du régime social-démocrate. Les frais d'inscription y sont moins importants que dans le régime libéral. Les bourses accordées le sont sur critères sociaux et les systèmes de prêts, bien qu'existants, ne sont pas aussi développés que dans les pays du régime libéral. Les aides accordées servent principalement

2. Notons que l'OCDE (2013) sépare les pays que nous regroupons dans le régime libéral en deux groupes en fonction de l'aide qui est accordée aux étudiants, nous choisissons de regrouper ces pays pour deux raisons principales. La première est que quelque soit le niveau de l'aide fournie aux étudiants et les modalités de son obtention la logique qui est derrière est la même : dans ces pays l'étudiant est vu comme un investisseur qui doit rentabiliser son investissement éducatif sur le marché du travail une fois diplômé. Cette logique est similaire car le degré de démarchandisation de l'éducation est le même dans ces pays, indépendamment des modalités de l'aide. Deuxièmement dans OCDE (2013) regroupe dans le modèle des pays dans lesquels les frais d'inscription sont élevés et les systèmes d'aide aux étudiants sont moins développés le Chili, la Corée et le Japon. Or en Corée et au Japon, l'(OCDE, 2013, p. 238) note que « ces deux pays viennent de réformer leur système d'aide aux étudiants, ce qui les rapproche du modèle 2 », i.e le modèle dans lequel les frais d'inscription sont élevés et où les systèmes d'aides aux étudiants le sont également.

à couvrir les coûts de vie. Dans les pays de ce régime l'étudiant est un jeune adulte à l'autonomie limitée et dont la famille est chargée d'assurer en partie les conditions de financement de son parcours dans l'enseignement supérieur (Charles, 2012, Cicchelli, 2001).

L'utilisation de cette typologie, bien qu'imparfaite car elle n'intègre pas l'ensemble des pays³, et revêt nécessairement une dimension simplificatrice, a le mérite de mettre en évidence les différences centrales qui existent dans les modes de financement de l'enseignement supérieur, celles-ci étant le reflet de choix politiques, d'évolutions sociales et historiques. De plus bien que cette typologie soit statique nous nous forçons dans la présentation des différents régimes de décrire les mutations institutionnelles à l'oeuvre dans l'un des pays de chacun de ces groupes. Le degré de démarchandisation d'une économie étant le résultat de forces historiques il est important de pouvoir les replacer dans ce cadre.

Références

Aurélien Casta. *Le financement des étudiants en France et en Angleterre de 1945 à 2011. Le student finance, l'award et le salaire étudiant et leur hégémonie*. PhD thesis, Université Paris Ouest, Nanterre La Défense, 2012.

Nicolas Charles. Les prêts à remboursement contingent au revenu : un système de financement des études importable en France ? *Revue Française de Sociologie*, 53(2) :293-333, 2012.

Vincenzo Cicchelli. *La construction de l'autonomie. Parents et jeunes adultes face aux études*. Paris, Presses Universitaires de France, 2001.

Gosta Esping-Andersen. *The Three Worlds of Welfare Capitalism*. Cambridge : Polity Press & Princeton : Princeton University Press, 1990.

Gosta Esping-Andersen. *The Social Foundations of Postindustrial Economies*. Oxford University Press, 1999.

David Flacher, Hugo Harari-Kermadec, and Léonard Moulin. Faut-il (vraiment) augmenter les frais d'inscription à l'université ? *Revue française d'économie*, 27 (3) :145-183, 2013.

Lee Dow Am Kwong. Review of student income support reforms. Technical report, Australian Government. Canberra : Department of Education, Employment and Workplace Relations, 2011.

3. Cette taxinomie n'ayant pas pour objectif d'être exhaustive elle peut bien évidemment être complétée en incluant d'autres pays, nous avons choisi ici de parler des pays les plus régulièrement mobilisés par la littérature et dont il existe pour la plupart des évaluations empiriques dont nous discuterons rapidement à l'aune des contextes institutionnels que nous présentons ici.

Denis Maguain. Financement de l'enseignement supérieur et aides aux étudiants dans les pays de l'ocde. Technical report, Analyses Économiques - Direction de la Prévision, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, 2004.

OCDE. Regards sur l'éducation 2013 : Les indicateurs de l'ocde. Technical report, OCDE, Paris, 2013.

Hans Pechara and Lesley Andres. Higher-education policies and welfare regimes : International comparative perspectives. *Higher Education Policy*, 24 :24–52, 2011.

Karl Polanyi. *La Grande transformation : Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Bibliothèque des Sciences humaines. Éditions Gallimard, 1944 (1983).